



AS/Cult/Inf (2021) 14

10 novembre 2021

COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DES MÉDIAS

La gouvernance du football : les affaires et les valeurs

Rapporteur : Lord George FOULKES, Royaume-Uni, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Suivi donné par la FIFA à la Résolution 2200 (2018) de l'APCE sur les questions relatives aux droits humains

Note d'information

Appels de l'APCE	Questions de suivi posées par le rapporteur	Réponses et éléments fournis par la FIFA (octobre 2021)
Droits de l'homme en général		
<p>Inciter les autorités qataries à assurer que les normes de bien-être des travailleurs applicables aux travailleurs employés sur les chantiers de la Coupe du monde 2022 s'appliquent à tous les travailleurs.</p>	<p>1. La FIFA a-t-elle pris des initiatives visant à promouvoir des réformes juridiques au Qatar visant à améliorer les normes de bien-être applicables aux travailleurs ?</p> <p>2. Quels sont les derniers progrès réalisés sur ce point (le cas échéant) ?</p>	<p>S'agissant des normes applicables aux travailleurs sur les projets de la Coupe du monde de la FIFA, le Comité suprême pour la livraison et l'héritage (CS), partenaire de la FIFA au Qatar responsable de la livraison des infrastructures pour la Coupe du monde, applique ses propres normes renforcées sur ses sites. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les divers rapports publiés par le CS, l'organisme de contrôle indépendant Impactt Ltd, et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (voir ici).</p> <p>Les normes de bien-être des travailleurs établies par le CS gagnent du terrain dans le pays, tant auprès des entreprises que des autorités, et sont actuellement examinées en vue de développer la normalisation au Qatar. Compte tenu de la portée croissante des efforts réalisés en faveur des travailleurs par le CS, la FIFA et la FIFA World Cup Qatar 2022 (filiale de la FIFA pour d'autres secteurs liés au tournoi), les normes de bien-être des travailleurs (ou des versions légèrement amendées en fonction du secteur) deviendront probablement les normes de référence pour un nombre croissant d'entités dans le pays.</p> <p>En ce qui concerne plus largement le processus de réforme du travail, le Gouvernement qatari a mis en œuvre des réformes fondamentales ces derniers mois et ces dernières années, afin d'abolir le système de la kafala. Les réformes les plus récentes, en particulier, qui permettent aux travailleurs de changer librement de travail au Qatar et introduisent un salaire minimum non discriminatoire, ont été largement saluées par l'Organisation internationale du travail (OIT), les syndicats et des organisations de la société civile. Depuis quelques années, la FIFA dialogue avec ses homologues qataris sur ces réformes et elle a plusieurs fois réclamé leur mise en œuvre et leur application. Pour connaître la déclaration de la FIFA sur les réformes les plus récentes, reportez-vous ici.</p> <p>Plusieurs de ces réformes s'inspirent ou sont le résultat direct des bonnes pratiques mises en œuvre sur les sites de la Coupe du monde de la FIFA, conformément aux normes de bien-être des travailleurs établies par le CS. Il s'agit notamment de la législation sur les comités de travailleurs et sur le renforcement de la protection des travailleurs contre les risques sanitaires liés à la chaleur, en vigueur depuis mai 2021. La loi élargit les horaires durant lesquels le travail en extérieur est interdit en été, et prévoit des contrôles de santé annuels obligatoires pour les travailleurs. Élaborée sur la base des conclusions d'une étude menée en 2019 par le ministère qatari du Travail, l'Organisation internationale du travail (OIT) et le CS, elle prévoit que les mesures établies par le CS pour les travailleurs de la Coupe du monde de la FIFA doivent s'appliquer à l'ensemble des travailleurs au Qatar (voir ici un article de l'OIT à ce sujet).</p>
<p>Instaurer des contrôles efficaces du respect des obligations que les pays candidats à l'organisation</p>	<p>3. Quels sont les mécanismes mis en place pour évaluer le respect des obligations</p>	<p>Dans le cadre des obligations associées à toute candidature, les pays hôtes sont invités à produire une déclaration gouvernementale dans laquelle a) ils s'engagent à aider pleinement la FIFA et les associations membres à organiser la compétition en respectant tous les droits de l'homme reconnus internationalement, et b) expriment leur engagement de respecter, de protéger et de mettre en œuvre</p>

<p>des grandes compétitions de football et les associations nationales de football assument.</p>	<p>auxquelles sont soumis les pays candidats à l'organisation des grandes compétitions de football et les associations nationales de football ?</p>	<p>les droits de l'homme en connexion avec l'organisation de la compétition. Les gouvernements fournissent également des garanties sur des questions spécifiques concernant les droits de l'homme, notamment les droits du travail, la lutte contre la discrimination, la sauvegarde et la protection des enfants et la sécurité. En outre, la FIFA exige que les candidats à sa Coupe du monde masculine et à sa Coupe du monde féminine commandent des évaluations contextuelles détaillées sur les droits de l'homme auprès d'une entité compétente et indépendante, approuvée par la FIFA (consulter, par exemple, la candidature commune 2026 Canada, Mexique et États-Unis, ou le dossier de candidature gagnant pour la Coupe du monde féminine 2023 de la FIFA, qui comprend un chapitre sur les droits de l'homme).</p> <p>Pendant la préparation et l'organisation de la manifestation, la FIFA collabore étroitement avec chaque association membre et avec le gouvernement hôte, afin de veiller à ce que toutes les parties intéressées respectent leurs obligations en matière de droits de l'homme. À cet effet, il convient, entre autres, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies communes et des plans d'action respectifs ainsi que des politiques et procédures spécifiques. Ces efforts reposent sur l'évaluation régulière des mesures prises par les gouvernements pour prévenir les risques relatifs aux droits de l'homme, en faisant notamment appel à des acteurs externes. Lorsque certaines situations posent question, la FIFA engage le dialogue avec les gouvernements hôtes par la voie de procédures conjointes établies et de diverses formes de leviers, conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu des <i>Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme</i>.</p>
<p>Insister auprès des gouvernements des pays hôtes sur la nécessité de sauvegarder les droits civils et politiques fondamentaux, en particulier la liberté d'expression – y compris la liberté des médias – et la liberté de réunion pacifique, et cela non seulement en relation avec leurs compétitions, mais aussi au-delà.</p>	<p>4. Quelles sont actuellement les conditions que les pays candidats s'engagent à remplir pour protéger les droits civils et politiques fondamentaux lorsqu'ils présentent leur candidature?</p>	<p>Depuis novembre 2017, la FIFA intègre des obligations relatives aux droits de l'homme dans ses procédures de candidature et, à ce titre, demande aux pays qui se portent candidats pour accueillir ses tournois d'élaborer et de présenter des plans visant à atténuer les risques pour les droits civils et politiques fondamentaux associés à ces manifestations sportives. En outre, des obligations et des engagements respectifs sont intégrés dès la présentation d'une candidature dans les critères d'organisation d'une compétition, et dans les garanties des gouvernements et les engagements des pays hôtes de la compétition.</p> <p>La déclaration que les gouvernements candidats doivent soumettre à la FIFA dans le cadre de la candidature comprend le texte suivant sur les droits de l'homme (soulignant, entre autres domaines, des droits civils et politiques fondamentaux) :</p> <p><i>« Le Gouvernement soutiendra sans réserve les efforts déployés par la FIFA et par l'association membre pour s'assurer que l'accueil et l'organisation de la compétition et toute activité antérieure et postérieure connexe n'aient pas d'incidence négative sur les droits de l'homme internationalement reconnus, y compris les droits du travail.</i></p> <p><i>Le Gouvernement s'engage à respecter, à protéger et à mettre en œuvre les droits de l'homme, notamment les droits du travail, dans le cadre de l'accueil et de l'organisation de la compétition et de toute activité antérieure ou postérieure connexe, avec une attention particulière pour la sécurité, la</i></p>

		<p><i>réinstallation et l'expulsion potentielles, les droits du travail (y compris ceux des travailleurs migrants), les droits des enfants, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre d'autres formes de discrimination ainsi que la liberté d'expression et de réunion pacifique ; il s'assurera que des voies de recours effectives sont accessibles en cas d'incidences négatives, notamment des mécanismes de traitement des plaintes judiciaires et extrajudiciaires habilités à enquêter sur toute violation des droits de l'homme, à la sanctionner et à la réparer.</i></p> <p><i>Le Gouvernement garantit que l'hymne national de chaque équipe participante pourra être joué avant les matchs comme avant et après toute manifestation ou cérémonie en relation avec la compétition, et que le drapeau national de chaque équipe participante pourra être placé et/ou affiché dans les stades sans aucune discrimination de quelque nature que ce soit. »</i></p> <p>En outre, dans le cadre des garanties gouvernementales, les Gouvernements sont tenus de veiller à ce que toutes les forces de sécurité, publiques comme privées, employées pour le tournoi soient formées pour respecter les normes internationales qui défendent un maintien de l'ordre respectueux des droits de l'homme, notamment – mais pas seulement – les Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, le Code de conduite de l'ONU pour les responsables de l'application des lois et le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées. Ces codes comprennent le respect des droits civils et politiques fondamentaux.</p>
<p>Assurer que tous les cas de manquements graves aux droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs, par des sociétés privées impliquées dans l'organisation de leurs compétitions, à commencer par celles qui construisent les stades et les infrastructures, sont rendus publics et que des sanctions effectives sont appliquées lorsque les mesures de suivi recommandées par les organes de contrôle ne sont pas mises en œuvre ; les gouvernements des pays hôtes doivent assumer cette responsabilité.</p>	<p>5. Quelles sont les initiatives prises par la FIFA à cet égard (le cas échéant), en coopération avec les autorités des pays hôtes ?</p>	<p>La FIFA et/ou les organisateurs de tournois mettent en œuvre des mesures de grande ampleur pour contrôler le respect des normes relatives aux droits de l'homme (notamment celles portant sur les droits du travail) et enclencher des mécanismes de règlement des litiges pour autoriser le signalement de toute incidence négative.</p> <p>La FIFA et les organisateurs de tournois s'attachent à garantir des niveaux adéquats de transparence quant aux mesures adoptées, en particulier pour lutter contre les violations des droits de l'homme. Le Comité suprême, par exemple, publie des rapports réguliers, dont certains rédigés par l'organisme de contrôle indépendant Impactt Ltd et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, qui fournissent des renseignements sur les incidences négatives relevées sur ses sites. La FIFA a également diffusé des informations relatives aux incidences négatives et aux mesures prises pour les atténuer voire, dans certains cas, les neutraliser dans les rapports sur la mise en œuvre des stratégies de développement durable pour ses compétitions. Des exemples à cet égard sont le Rapport de durabilité sur la Coupe du monde 2018 de la FIFA en Russie ou le Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la stratégie de développement durable pour la Coupe du Monde de la FIFA Qatar 2022.</p> <p>Lorsque ces incidences négatives englobent des violations de la législation nationale, elles sont signalées aux autorités. En Russie et au Qatar, la FIFA a mis en place des processus destinés à combattre les incidences négatives particulièrement graves ou récurrentes avec les autorités des pays hôtes.</p>

Protection des jeunes mineurs		
Assurer le respect des normes établies en matière de transferts pour prévenir un « commerce d'enfants » et réfléchir, en collaboration avec le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), sur des mécanismes et des mesures nécessaires pour mettre un terme à la chaîne de « transferts forcés » de joueurs mineurs, qui relève de la traite des êtres humains.	6. Quelles sont les initiatives prises par la FIFA à cet égard (le cas échéant) ?	<p>Le Règlement du statut et du transfert des joueurs de la FIFA interdit les transferts internationaux de mineurs et toutes les exceptions sont soumises à l'examen d'un comité chargé de vérifier que toutes les exigences sont strictement appliquées. En cas de non-respect des règles de la FIFA, de fortes sanctions s'appliquent.</p> <p>En outre, la <u>Commission des acteurs du football de la FIFA</u> a pris des mesures supplémentaires dans le cadre de la réforme du système des transferts ; elle a notamment approuvé des mesures clés du troisième train de réformes, qui concernent en particulier le transfert international de joueurs mineurs.</p> <p>Faisant suite aux nombreux échanges avec les parties prenantes du football professionnel, qui ont eu lieu de février à avril 2021, et à l'accord conclu par la suite quant aux objectifs du groupe de travail sur le système des transferts, la Commission des acteurs du football a confirmé aujourd'hui un certain nombre de principes généraux :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. l'exception humanitaire : examiner l'exception humanitaire visée à l'article 19 du Règlement du statut et du transfert des joueurs (RSTP) et la possibilité éventuelle de l'appliquer avec plus de souplesse ou de façon plus moderne afin de refléter les cas de la « vie réelle » qui sont rejetés ; ii. les essais : envisager un cadre réglementaire pour les essais afin de garantir une sécurité juridique et la protection des mineurs (et de tous les footballeurs) contre toute forme d'exploitation ; iii. les académies privées : étudier la possibilité de revoir et de moderniser la réglementation des académies privées (actuellement régies par l'article 19bis du RSTP) opérant en dehors de la sphère du football organisé ; iv. les garanties : étudier la possibilité et la faisabilité de normes de protection minimales pour les mineurs lors d'un transfert international.
Lancer un processus de réflexion concernant la protection des joueurs mineurs et la promotion de leur éducation, ainsi que la promotion de l'égalité des genres dans et par le football, en tenant compte des propositions spécifiques formulées dans le rapport sur « La bonne gouvernance du football » (Doc. 14452) et de la	7. Quelles sont les initiatives prises par la FIFA à cet égard (le cas échéant) ?	<p>Pour ce qui est du nouveau cadre relatifs aux agents et de son incidence sur la protection des joueurs mineurs, nous attendons les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en place d'un cadre mondial de réglementation pour les agents ; • des obligations supplémentaires et une nouvelle autorisation requise pour tous les agents qui souhaitent représenter un mineur, y compris la formation obligatoire concernant les garanties et la protection de l'enfance ; • la mise à disposition d'un registre public, centralisé et international répertoriant tous les agents agréés habilités à représenter des mineurs sur le site web de la FIFA ; • un manuel destiné aux enfants et aux parents publié dans différentes langues et leur décrivant leurs droits ainsi que les responsabilités des agents et les mauvaises pratiques ;

<p>Recommandation CM/Rec(2012)10 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des enfants et des jeunes sportifs contre des problèmes liés aux migrations.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • l'application des règles par la voie de la Commission de discipline de la FIFA et de la Commission d'éthique indépendante. <p>Sauvegarde</p> <p>En juillet 2019, la FIFA a lancé le programme FIFA Guardians™ et un ensemble d'outils sur la prévention afin d'aider les 211 associations membres de la FIFA et les six confédérations à renforcer les mesures de prévention dans le football. La trousse à outils est un manuel pratique qui guidera les associations membres tout au long des étapes nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures de sauvegarde afin de prévenir et de traiter les abus ainsi que d'assurer le bien-être de tous les acteurs du monde du football, en particulier les enfants.</p> <p>Pour soutenir le déploiement et l'adoption de ces outils ainsi que l'éducation et la sensibilisation à l'échelle mondiale, la FIFA a lancé en novembre 2020 une série d'ateliers d'orientation régionaux de haut niveau¹ à l'intention de ses associations membres, en collaboration avec les confédérations respectives, afin de promouvoir la sauvegarde dans le football et le programme FIFA Guardians parmi ses membres.</p> <p>En outre, dans le cadre de son programme d'éducation et de formation, la FIFA a lancé en janvier 2021 le diplôme FIFA Guardians™ de prévention en faveur des enfants dans le sport. Il s'agit d'un vaste programme d'éducation conçu en collaboration avec l'Open University, des experts, des praticiens et des spécialistes du monde universitaire ; déployé à l'échelle mondiale, il vise à améliorer le niveau de protection à tous les niveaux du football et à professionnaliser le rôle des responsables de la prévention. Le diplôme offre aux 211 associations membres de la FIFA une ressource pédagogique interactive et ciblée qui leur permettra de mettre en place des bonnes pratiques de protection pour éradiquer toutes les formes de violence et veiller à ce que le football soit pratiqué dans un environnement sûr et favorable à tous, en particulier les enfants.</p> <p>Le programme FIFA Guardians est au cœur de la vision globale et de la volonté de la FIFA de promouvoir un sport sûr ; il s'inscrit dans le cadre d'efforts plus vastes visant à protéger les droits de l'homme dans le football, conformément à la Vision 2020-2023 de la FIFA « Rendre le football véritablement mondial », à l'article 23 du Code d'éthique de la FIFA et à l'article 3 des statuts de la FIFA, par lesquels la FIFA s'engage à respecter les droits de l'homme reconnus au niveau international et à promouvoir la protection de ces droits. Cet engagement implique de veiller à ce que la prévention et la protection des enfants et des adultes vulnérables (y compris les femmes, les jeunes et les</p>
---	--	---

¹ <https://www.fifa.com/fr/social-impact/fifa-guardians/media-releases/les-participants-saluent-le-webinaire-d-orientation-afc-fifa-sur-la-prevention-e> ; <https://www.fifa.com/who-we-are/news/ofc-strengthens-safeguarding-commitment-in-landmark-webinar-with-fifa> (anglais uniquement)

		<p>personnes handicapées) soient pleinement intégrées dans le cycle de vie complet de toutes les compétitions de la FIFA, de l'appel d'offre jusqu'à l'héritage.</p> <p>La FIFA a également créé un ensemble de mesures d'aide (comprenant des services de conseil et des mesures de sécurité) pour aider les victimes et les témoins qui contribuent aux enquêtes de la commission d'éthique de la FIFA sur les abus sexuels dans le football.</p> <p>Centre pour un sport sûr</p> <p>La FIFA a lancé une consultation auprès des organisations sportives, des autorités intergouvernementales, des gouvernements et des agences spécialisées dans le but de créer une entité internationale indépendante, multisports et multi-institutionnelle, chargée d'enquêter sur les cas d'abus dans le sport. Cette structure aura pour mission de fournir aux victimes d'abus dans le sport des possibilités de signalement fiables et accessibles, et d'intervenir rapidement pour protéger ces personnes et les prendre en charge, en particulier dans les pays où elles ne peuvent obtenir la protection nécessaire ni accéder à des voies de recours.</p> <p>L'objectif consiste également à engager la collaboration avec les autorités pour prévenir et combattre les abus dans le sport, et à aider les organisations sportives à mener des enquêtes sérieuses et, le cas échéant, sanctionner les auteurs de violences. Il s'agit d'adopter des approches centrées sur les victimes et sensibles à la dimension culturelle dans les enquêtes sportives, ainsi que de renforcer durablement la capacité des organes disciplinaires et judiciaires des organisations sportives à traiter les cas d'abus.</p>
<p><i>Égalité de genre - rôle des femmes dans le football et promotion du football féminin</i></p>		
<p>Promouvoir l'adoption par leurs associations membres de règles statutaires afin d'assurer, dans leurs comités exécutifs et leurs commissions permanentes, une représentation féminine au moins proportionnelle au nombre de licenciées, avec un nombre minimal de places réservées aux femmes dans tous les cas.</p>	<p>8. Les membres de la FIFA sont-ils tenus de garantir une représentation féminine minimale dans la composition de leurs comités exécutifs et de leurs commissions permanentes (et si tel est le cas, laquelle) ?</p>	<p>L'un des 11 objectifs de la FIFA énoncés dans le plan d'action Rendre le football véritablement global – La vision 2020-2023 consiste à accélérer l'essor du football féminin, par exemple, en modernisant les programmes sur le développement des femmes, en réformant les compétitions et en améliorant la professionnalisation du football féminin sur le terrain et en dehors.</p> <p>S'agissant des représentants du Conseil de la FIFA, les associations membres de chaque confédération doivent veiller à élire au moins une femme membre (voir article 33 paragraphe 5 des statuts de la FIFA).</p> <p>S'agissant des organes au sein des associations membres, l'article 15 des statuts de la FIFA énonce que les statuts des associations membres devraient observer les principes de bonne gouvernance et contenir au minimum les dispositions interdisant toute forme de discrimination (voir le paragraphe b) et celles exigeant que les organes législatifs soient constitués conformément au principe de démocratie</p>

	<p>9. La FIFA a-t-elle constaté que certains pays (s'ils existent) œuvraient davantage dans ce sens et pouvaient constituer de bons exemples reconnus et valorisés ?</p>	<p>représentative et en tenant compte de l'importance de l'égalité des sexes dans le football (voir le paragraphe j)).</p> <p>La FIFA travaille main dans la main avec les associations à la révision de leurs statuts, afin de s'assurer de la présence renforcée des femmes au sein de leurs comités exécutifs et de leurs commissions permanentes. Certains exemples montrent l'efficacité des mesures et des recommandations prises par la FIFA à l'endroit des associations membres, mais dans d'autres pays ou territoires pourtant dépourvus de toute réglementation spécifique, les femmes sont déjà représentées dans ces organes. En voici quelques exemples :</p> <p>NORVÈGE → Les clubs des deux premières divisions nationales des femmes et des hommes peuvent avoir deux représentants ayant le droit de vote lors du Congrès de l'Association norvégienne de football (NFF). Lorsqu'un club compte deux représentants, il doit s'agir d'un homme et d'une femme. Cette pratique en faveur de l'égalité des sexes s'avère efficace pour encourager la participation des femmes et rompre l'hégémonie masculine dans le principal organe de décision. Dans le même temps, la Commission disciplinaire de la NFF comprend huit membres (la présidente ou le président, la vice-présidente ou le vice-président et six autres membres). Au moins deux de ces membres doivent être des femmes, ce qui porte à plus de 30 pour cent la participation féminine.</p> <p>SUÈDE → La Fédération suédoise de football (SvFF) ne peut pas compter plus de deux tiers de membres du même sexe (qu'il soit féminin ou masculin).</p> <p>ÎLES TURQUES ET CAÏQUES → Le Conseil de la Fédération des Îles Turques et Caïques de football (TCIFA) a dix membres, dont six femmes. Notons que l'association n'est soumise à aucune obligation spécifique eu égard à la participation des femmes dans ses organes décisionnels ; or elle compte davantage de femmes élues que d'hommes.</p> <p>SAMOA AMÉRICAINES → Bien que les statuts de la Fédération de football des Samoa américaines (FFAS) n'impose aucune proportion de femmes dans son Conseil, trois des six membres élus sont des femmes.</p> <p>AUSTRALIE → En 2018, la Fédération australienne de football (FFA) a mis en œuvre des réformes de gouvernance par lesquelles elle s'engage à assurer une représentation de 40:40:20, c'est-à-dire un minimum de 40 % de femmes, 40 % d'hommes et les 20 % restant à son appréciation. Il existe également une obligation constitutionnelle d'équilibrer les genres pour la présidence et la vice-présidence de la FFA.</p> <p>Parmi les autres associations membres de la FIFA qui progressent sur cette voie figurent celle du Timor-Leste où plus de 50 % des responsables de l'administration sont des femmes, ou les 18 associations membres qui comptent des femmes secrétaires générales (octobre 2021) :</p>
--	--	---

		Fédération de football (FF) d'Anguilla (AGA)	Marslyn Richardson	Grande-Bretagne
		Fédération de football du Botswana	Goabaone Tylor	Botswana
		FF des Îles Vierges britanniques (BVIFA)	Juliana Luke	Îles Vierges britanniques
		FF des Îles Cook (CIFA)	Mii Piri	Îles Cook
		Fédération de football du Curaçao (FFK)	Margareth Craneveldt	Curaçao
		FF de la Dominique (DFA)	Jarsmine Vidal	Dominique
		Fédération estonienne de football (EJL)	Anne Rei	Estonie
		Fédération allemande de football (DFB)	Haiku Ullrich	Allemagne
		FF de Guinée-Bissau (FFGB)	Virginia Mendes da Cruz	Guinée-Bissau
		Fédération costaricaine de football (FEDEFUT)	Margarita Echeverría	Costa Rica
		Fédération portoricaine de football (FPF)	María Inés Lugo	Puerto Rico
		Fédération française de football (FFF)	Florence Harduin	France
		Fédération tahitienne de football (FTF)	Maeva GRAFFE	France
		Fédération islandaise de football (KSÍ)	Klara Bjartmarz	Islande
		Fédération laotienne de football (LFF)	Kanya Keomany	Laos
		Fédération uruguayenne de football (AUF)	Maria Victoria Diaz	Uruguay
		Fédération de Jordanie de football (JFA)	Samar Nassar	Jordanie
		FF de Montserrat (MFA)	Tandica Hughes	Montserrat
		Fédération pakistanaise de football (PFF) [actuellement suspendue]	Manizeh Zainli	Pakistan

<p>Renforcer le soutien financier aux programmes de formation visant à promouvoir le leadership des femmes au niveau national et à augmenter le nombre d'entraîneurs et d'arbitres féminins.</p>	<p>10. Quelles sont les initiatives prises par la FIFA à cet égard (le cas échéant) ?</p> <p>11. Dans quels pays la FIFA fournit-elle actuellement un soutien financier à des programmes de formation de ce type ?</p>	<p>La FIFA a investi dans des programmes de formation pour les femmes dans le football et adopté une démarche adaptée à chaque groupe de femmes, selon qu'elles ont une fonction exécutive, administrative ou d'entraînement, ainsi qu'un programme sur le leadership des jeunes destiné aux jeunes joueurs et aux jeunes arbitres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme pour la promotion des femmes aux postes de direction (en coopération avec l'UEFA ; deux classes ont pu recevoir une attestation et une troisième classe est prévue pour plus tard dans l'année) • Les administratrices dans le football (associations membres groupées par confédération et ateliers régionaux organisés pour renforcer la formation des femmes aux postes d'administration dans le football dans 211 associations membres) • Programme de mentorat des entraîneurs féminins (dans ce programme de la FIFA conforme à son engagement d'accroître les opportunités footballistiques pour les entraîneurs féminins, des spécialistes du jeu féminin forment un groupe de collègues pleines d'avenir, venues du monde entier) ; un nouvel appel à candidatures a été publié en septembre 2021 (https://www.fifa.com/news/fifa-opens-applications-for-second-edition-of-coach-mentorship-programme-for-women) • Bourse de formation des entraîneurs féminins dans les six Confédérations, lancée en mai 2021 et disponible pour les 211 associations membres (https://www.fifa.com/womens-football/news/fifa-opens-application-window-for-women-s-coach-education-scholarships) • Capitaines d'aujourd'hui, dirigeantes de demain (https://fifa.fans/3n38xSo) <p>Dans le cadre de nouveaux programmes de développement pour le football féminin, la FIFA propose aux administratrices des formations visant à renforcer leurs capacités dans un large éventail de domaines (planification stratégique, planification financière, direction, marketing et commercialisation, etc.).</p> <p>Histoires de réussites :</p> <p>IRLANDE → https://bit.ly/3n23ulq</p> <p>KENYA → https://www.fifa.com/womens-football/news/new-era-womens-football-kenya</p> <p>Îles Féroé → https://www.fifa.com/news/ziskason-nesa-faroe-islands-womens-football-growth</p> <p>GAMBIE → https://www.fifa.com/womens-football/news/gambia-womens-football-article-en</p> <p>Dans le cadre d'autres programmes techniques proposés (développement des ligues, obtention de bourses, mentorat des entraîneurs féminins, etc.), la FIFA aide également ses associations membres à faire progresser leurs femmes entraîneurs et arbitres. En septembre 2020, elle a publié pour la première fois au monde le Manuel pour administrateurs du football féminin. Ce manuel permet de mieux saisir comment les stratégies, les pratiques et les procédures peuvent renforcer les objectifs de développement du football féminin et favoriser l'égalité des sexes. Il propose de bonnes pratiques tirées des expériences passées et permet au lecteur d'obtenir le soutien spécifique qu'il recherche.</p>
--	--	---

		<p>L'ouvrage se présente comme une vue d'ensemble pour les associations membres de la FIFA et d'autres acteurs, et se divise en quatre parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'importance d'avoir des femmes à des postes de direction : des moyens nouveaux et innovants pour renforcer la participation des femmes à tous les niveaux 2. La nécessité d'une stratégie du football féminin et la manière dont elle peut être mise en œuvre au sein d'une organisation 3. Le soutien financier et les programmes disponibles pour contribuer à développer le football féminin sur le plan professionnel 4. Les avantages d'organiser une compétition de la FIFA et comment aborder une procédure de candidature
<p>Utiliser un pourcentage plus élevé de leurs ressources pour promouvoir le football féminin, notamment dans les pays dont les associations sont moins riches, en étudiant des formes de collaboration avec les associations nationales.</p>	<p>12. Quelles sont les initiatives prises par la FIFA à cet égard (le cas échéant) ?</p> <p>13. Quel est aujourd'hui le pourcentage des ressources que la FIFA attribue à la promotion du football féminin ?</p>	<p>La Division du football féminin de la FIFA met en œuvre des programmes de développement spécifiques depuis sa création en 2017. Elle entreprend actuellement de formaliser ses programmes pour l'ensemble des 211 associations membres, afin d'accroître la participation et de stimuler les investissements dans le programme Forward des associations membres avec des ressources techniques et financières supplémentaires.</p> <p>Les programmes proposés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie pour le football féminin • Campagne en faveur du football féminin • Développement des ligues • Octroi de licences aux clubs • Renforcement des capacités pour les administratrices et administrateurs • Bourses de formation pour les entraîneurs féminins • Mentorat des entraîneurs féminins • Les femmes aux postes de direction du football <p>En outre, en 2020, dans le cadre de la réponse de la FIFA à la pandémie de Covid-19 et du plan d'aide contre le Covid-19, des subventions de 500 000 USD spécialement destinées au football féminin ont été mises à la disposition de toutes les 211 associations membres. Ces subventions avaient pour principal objectif de remédier aux conséquences négatives que la pandémie a pu avoir sur le football féminin. Il s'agissait par exemple de soutenir la reprise des compétitions dans toutes les catégories, la mise en place de protocoles de retour au jeu comprenant des tests covid, la participation des équipes nationales à des compétitions (pour toutes les catégories d'âge) et la rémunération du personnel administratif et technique.</p> <p>Venezuela : https://www.fifa.com/news/venezuelan-womens-football-dream-is-born</p>

		<p>Mexique : https://www.fifa.com/football-development/news/mexico-uses-fifa-funding-to-help-women-s-football-through-the-pandemic</p> <p>Arménie : https://www.fifa.com/about-fifa/associations/news/women-s-football-making-strides-in-armenia</p> <p>Comme l'indique la Stratégie de la FIFA pour le football féminin lancée en 2018, la FIFA a une vision à long terme en faveur du développement du football féminin à tous les niveaux et investit dans ce sens. Parmi les piliers fondamentaux de cette stratégie, l'une des priorités de la FIFA consiste à développer de façon durable l'écosystème du football féminin et à renforcer les normes à tous les niveaux du jeu féminin, en collaboration avec les confédérations et l'ensemble des 211 associations membres par la voie de diverses compétitions et de différents projets et initiatives de développement du football menés par la FIFA, notamment le Programme FORWARD de la FIFA sur le développement du football, la Fondation FIFA et le Programme de développement du football féminin de la FIFA.</p> <p>De plus, lors de la Coupe du monde féminine de football 2019, la FIFA a annoncé qu'elle investirait 500 millions USD supplémentaires dans le jeu féminin, ce qui signifie qu'elle investira au total 1 milliard de dollars USD dans le football féminin pendant la période 2019-2022. Pour en savoir plus, cliquez ici.</p> <p>Concernant cet investissement supplémentaire qui va dans le droit fil de sa stratégie pour le football féminin, la FIFA met actuellement l'accent sur un large éventail de domaines prioritaires avec les confédérations et les associations membres. Ces domaines englobent, entre autres, les compétitions, le renforcement des capacités, le développement, la professionnalisation ainsi que des programmes techniques.</p> <p>En outre, la manifestation qui s'est déroulée en France l'an dernier a pu bénéficier de deux investissements supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11,5 millions USD pour la préparation des équipes participantes, et ; • 8,5 millions USD pour le Programme de répartition des bénéfices aux clubs, qui récompense les clubs qui libèrent leurs joueuses pour la Coupe du monde féminine. <p>Le montant final atteint donc 50 millions USD, contre 15 millions USD pour les équipes présentes au Canada en 2015. Des renseignements complémentaires sur les bénéficiaires de ce tout nouveau Programme de répartition des bénéfices aux clubs de la Coupe du monde féminine de la FIFA seront fournis dans les semaines à venir.</p> <p>Devant le succès de la Coupe du monde féminine en France, le président de la FIFA a annoncé que le montant du prix serait doublé pour la prochaine édition en 2023.</p> <p>Dans le cadre de leur mission qui consiste à aider toutes les associations membres à promouvoir et à développer le football féminin dans leurs territoires, la FIFA et sa Division sur le football féminin travaillent aux côtés de tous les pays qui ont besoin d'un soutien et d'une assistance supplémentaires</p>
--	--	---

		<p>pour améliorer le paysage de leur football féminin et l'environnement unique dans lequel ils fonctionnent.</p> <p>Enfin, pour donner une vision plus complète et un outil d'estimation sur le paysage actuel du football féminin dans le monde, la FIFA a également publié un état des lieux sur le football féminin en 2019 contenant des données très utiles qui permettront d'éclairer et d'adapter les futures initiatives relatives au football féminin.</p> <p>Plan d'aide contre le Covid-19 : le 25 juin 2020, le Conseil de la FIFA a approuvé à l'unanimité le plan d'aide contre le COVID-19 qui permet de mettre à disposition jusqu'à 1,5 milliard USD pour soutenir la communauté du football. Pour assurer un suivi efficace du plan d'aide, des contrôles stricts ont été mis en place vis-à-vis de l'utilisation des fonds, ainsi que diverses exigences en matière d'audit et des conditions claires de remboursement des prêts. Un comité de pilotage a été établi pour superviser la gestion du plan avec, pour président, Olli Rehn – gouverneur de la Banque de Finlande, membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) et ancien commissaire européen.</p> <p>Le 8 septembre 2020, la FIFA a lancé un programme visant à aider les associations membres à développer plus avant le football féminin de façon durable, tout en favorisant sa généralisation. Conformément à la Stratégie de la FIFA pour le football féminin, le Programme de développement des femmes de la FIFA a pour objectif de donner aux 211 associations membres la possibilité de demander et d'obtenir des ressources supplémentaires et une expertise spécialisée, afin de développer le football féminin au niveau national. Il fait suite à l'annonce récente d'une subvention supplémentaire de 500 000 USD par association membre dans le cadre du plan d'aide contre le COVID-19 qui sera spécifiquement allouée au football féminin.</p>
<p>Lancer une campagne d'information pour combattre le harcèlement sexuel et la discrimination de genre.</p>	<p>14. La FIFA a-t-elle lancé (ou prévu de lancer) une campagne sur cette question sensible ?</p>	<p>L'un des objectifs de la FIFA consiste à collaborer avec les principales parties prenantes, dans le monde sportif et politique, pour s'assurer que le football, sport le plus populaire au monde, joue un rôle pionnier en faveur de la diversité, de la lutte contre la discrimination et du respect. Certaines mesures déjà adoptées se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les compétitions de la FIFA, les matchs sont tous surveillés par des observateurs anti-discrimination qui signalent tout incident de violence, les comportements misogynes/sexistes faisant partie intégrante de leur liste de contrôle. Il existe également des messages de prévention et une procédure formelle en trois étapes, qui peut au final conduire l'arbitre à faire cesser un match en cas de comportements violents et discriminatoires dans le stade. Les sanctions peuvent être pour les auteurs l'interdiction d'assister aux matchs suivants et, le cas échéant, des poursuites pénales. La FIFA encourage vivement ses membres à suivre l'exemple et à prendre des mesures dissuasives dans de tels cas. • Lorsque la FIFA a rencontré des cas graves de discrimination et de mauvais traitement subis par des femmes, elle a pris des mesures disciplinaires sans équivoque à l'encontre des personnes

		<p>impliquées, en émettant de lourdes sanctions allant jusqu'à l'interdiction à vie d'exercer toute activité relative au football.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les efforts de la FIFA ont contribué à amener des avancées sociales très positives au sein de la Fédération iranienne de football. Ainsi, l'an dernier en Iran, les femmes ont été autorisées à acheter des billets et à assister à des matchs pour la première fois. Cette évolution est en grande partie attribuable aux pressions persistantes de la FIFA et au personnel déployé par ses soins pour apporter conseils d'expert et soutien. Beaucoup reste à faire pour pérenniser ces améliorations et veiller à ce que ces mesures soient définitivement adoptées par les responsables du football iranien, ainsi qu'encourager les autorités iraniennes ; en effet, cela devrait être perçu comme une avancée très positive pour le football, les femmes, et la société dans son ensemble. • À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes 2020, la FIFA, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission européenne et le Sports Group du Parlement européen ont uni leurs forces pour sensibiliser le public à la violence domestique, exacerbée par la pandémie de covid-19, et ont appelé à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des enfants. La campagne, qui comprenait des messages vidéo de 19 footballeurs et ex-footballeurs, s'adressait au grand public, aux décideurs et aux gouvernements afin de les sensibiliser aux risques, mais aussi aux mesures à prendre pour prévenir et atténuer les risques. <p>Par ailleurs, la FIFA élabore actuellement le nouveau plan de coopération avec le Conseil de l'Europe, qui prévoit de joindre la lutte contre la discrimination et l'égalité des sexes aux nouveaux domaines de coopération. Des mesures conjointes, éventuellement une campagne conjointe contre la discrimination à l'égard des femmes et d'autres actions autour des tournois de la FIFA, sont en cours de discussion.</p> <p>La FIFA travaille également avec la Commission européenne pour combattre le racisme et la discrimination ; elle a notamment soutenu le lancement du plan d'action de l'UE contre le racisme : La FIFA et la Commission européenne s'unissent pour lutter contre le racisme.</p>
Développement humain des joueurs		
Concevoir les programmes de soutien – en particulier le programme Forward – de manière à promouvoir le développement humain des joueurs, en liant l'attribution des fonds distribués au titre de ces programmes à l'obligation de donner aux	15. La FIFA a-t-elle conditionné ses programmes de soutien – et particulièrement le programme Forward – à l'élaboration par le membre bénéficiaire de programmes d'éducation et de	<p>Certains domaines clés décrits dans le document Rendre le football véritablement global – La vision 2020-2023 de la FIFA sont la responsabilité sociale et l'éducation. Le programme Football for Schools (Le football pour tous) de la FIFA, qui vise à enseigner les « compétences de la vie sociale » (élaborées avec l'UNESCO) par le biais du football, en offre un bon exemple.</p> <p>Le programme Football for Schools (F4S, Le football pour tous) a pour objectif de contribuer à l'éducation, au développement et à l'autonomisation des filles et des garçons dans le monde entier à travers les 211 associations membres de la FIFA. Il vise à faciliter l'apprentissage de compétences de vie (certifiées et adaptées aux groupes d'âge et aux conditions régionales) au niveau mondial afin de</p>

<p>jeunes footballeurs une éducation et une formation professionnelle.</p>	<p>formation professionnelle pour les jeunes footballeurs ?</p> <p>16. Si ce n'est pas (encore) le cas, la FIFA envisage-t-elle de le faire ?</p> <p>17. La FIFA connaît-elle (le cas échéant) les pays qui font le plus d'efforts en ce sens (lesquels) et si ces pays existent, constituent-ils de bons exemples reconnus et valorisés ?</p>	<p>promouvoir le changement social. La principale ressource pédagogique créée dans le cadre du programme est une application mobile destinée aux éducateurs et aux enseignants d'éducation physique, leur permettant d'enseigner le football en même temps que des compétences de vie ; l'application a été conçue en collaboration avec Sportradar et l'UNESCO au cours des deux dernières années.</p> <p>Les quatre thématiques abordées par le programme F4S sont la compréhension personnelle, les relations, la vie dans le grand monde et la santé et le bien-être. Les sujets abordés comprennent des compétences essentielles dans les domaines des capacités cognitives et interpersonnelles, de la citoyenneté active et des comportements sains, comme la confiance en soi, le respect, l'égalité, la réflexion critique, l'empathie, la communication, l'entraide, le leadership, la promotion de la santé mentale, la nutrition, l'hygiène et la sécurité.</p> <p>Des contenus supplémentaires sont en cours d'élaboration, en collaboration avec l'AMA, l'ONU DC, la <i>Fédération Internationale de l'Automobile</i> (FIA) et la Qatar Foundation/Generation Amazing. Un site web d'appui et une série d'outils pédagogiques ont été créés. La FIFA distribuera du matériel, y compris des millions de ballons Adidas, aux milliers d'écoles dans le monde qui en ont besoin ; une subvention unique de 50 000 USD sera versée aux écoles sélectionnées pour faire face au coût de la mise en œuvre du projet et du reporting.</p> <p>L'application mobile F4S est actuellement disponible au Liban et à Porto Rico (les deux premiers projets pilotes du programme) depuis fin juillet 2021, ainsi qu'aux Tonga et au Chili depuis septembre 2021. Dans ces quatre pays, 329 enseignants utilisent l'application et atteignent ainsi 2229 garçons et 324 filles. Ces chiffres ne sont qu'un début, car aucune promotion n'a encore eu lieu. La phase pilote a récemment été étendue à six pays (Guyana, Inde, France et Mauritanie s'ajoutant aux Tonga et au Chili). Après le lancement du programme F4S dans ces six pays, tous les autres pays seront invités à présenter leur candidature.</p> <p>La mise en œuvre du programme devrait s'étendre de 2021 à fin 2023, époque à laquelle tous les pays intéressés auront reçu l'application mobile (avec les mesures de formation et de renforcement des capacités associées), une aide financière et un quota de ballons Adidas. Dans certains pays, le programme F4S pourrait inciter les autorités à inscrire (officiellement) le football parmi les disciplines d'éducation physique dans les programmes scolaires.</p> <p>Outre les éléments mentionnés ci-dessus, le transfert international des joueurs obéit au cadre réglementaire suivant :</p> <p>Le Règlement du statut et du transfert des joueurs de la FIFA interdit les transferts internationaux des joueurs mineurs. Toutes les exceptions sont soumises à l'examen d'un comité chargé de vérifier que toutes les obligations sont remplies. En plus d'une éducation et/ou d'une formation footballistiques, le</p>
--	--	--

		<p>club est tenu de garantir au joueur une éducation scolaire et/ou universitaire et/ou une éducation et/ou une formation professionnelle qui lui permettra d'exercer une autre profession s'il cesse de jouer au football comme professionnel.</p> <p>En particulier : S'agissant du cadre réglementaire actuellement en vigueur, l'article 19, paragraphe 1, du Règlement du statut et du transfert des joueurs énonce que le transfert international d'un joueur n'est autorisé que si le joueur est âgé d'au moins 18 ans.</p> <p>En outre, l'article 19, paragraphe 2 alinéa b), dudit règlement prévoit une exception à l'article 19, paragraphe 1, si le transfert a lieu à l'intérieur de l'Union européenne (UE) ou au sein de l'Espace économique européen (EEE) et que les joueurs sont âgés de 16 à 18 ans. Dans ce cas, le nouveau club devra respecter les obligations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Le club est tenu de fournir au joueur une éducation et/ou une formation footballistiques adéquates conformes au plus haut standard national (voir l'article 4 de l'annexe 4). ii. En plus d'une éducation et/ou d'une formation footballistiques, le club est tenu de garantir au joueur une éducation scolaire et/ou universitaire et/ou une éducation et/ou une formation professionnelle qui lui permettra d'exercer une autre profession s'il cesse de jouer au football comme professionnel. iii. Le club est tenu de tout mettre en œuvre pour offrir un encadrement optimal au joueur (hébergement optimal dans une famille d'accueil ou dans le centre du club, mise à disposition d'un tuteur au sein du club, etc.). iv. Au moment de l'enregistrement d'un tel joueur, le club doit fournir à l'association concernée les preuves qu'il est à même de respecter les dispositions et obligations précitées. <p>Enfin, le thème des mineurs est étroitement examiné dans le contexte global de la réforme du système de transfert géré par l'administration de la FIFA.</p>
<p>Accroître les ressources affectées aux programmes d'éducation et le soutien financier aux projets éducatifs lancés par les associations nationales.</p>	<p>18. Dans quels pays la FIFA met-elle en œuvre (ou soutient-elle financièrement) des programmes d'éducation pour les enfants et les jeunes (NB : différents des programmes destinés à soutenir la pratique du football dans les écoles) ?</p>	<p>Programme éducatif à l'intention des professionnels du football (sportifs et membres des services de soutien)</p> <p>La FIFA prévoit de créer des programmes éducatifs spéciaux pour permettre aux professionnels du football d'évoluer dans différents domaines de la filière. Ces programmes éducatifs s'adressent à tous les professionnels du football en vue de mettre en valeur et de renforcer les capacités des acteurs du football et, in fine, d'accroître la valeur du « produit football » lui-même.</p> <p>Le fait est que beaucoup de jeunes, parmi les footballeurs et les autres professionnels du football, ont une connaissance insuffisante du mode de fonctionnement de l'industrie du football. En outre, ils ne possèdent généralement pas un niveau d'instruction élevé dans d'autres domaines tels que les sciences, le marketing, la finance, l'économie ou le droit.</p>

	<p>19. Quel est à présent le pourcentage des ressources attribuées par la FIFA à ses propres programmes d'éducation et/ou pour soutenir financièrement des projets lancés par les associations nationales ?</p>	<p>L'évolution de carrière dans le milieu du football comprend toujours un aspect sportif, et certains footballeurs réalisent un parcours enrichissant, contribuant plus que d'autres au « produit football », mais il reste que l'industrie du football ne s'est pas suffisamment préoccupée de cette question. À l'issue de leur carrière de joueurs, les footballeurs professionnels éprouvent souvent des difficultés à envisager les possibilités d'évolution professionnelle au sein de la filière. Ils sont relativement jeunes lorsqu'ils atteignent ce point, et malgré les nombreuses compétences dont ils ont fait preuve sur le terrain, ils ne sont pas préparés à franchir l'étape suivante. Compte tenu du nombre sans cesse croissant de clubs professionnels (qui se comptent par milliers, ne serait-ce qu'en Europe) et de filles et de garçons attirés par le football, il est urgent d'aborder cette question et de tirer parti des possibilités qu'offre la situation, à la fois pour soutenir les sportifs et pour apporter des ressources humaines de haut niveau à la filière du football.</p>
--	---	---